

# ÉTUDES Apiculture



• **Juillet 2024**

## Observatoire 2024 de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche (données 2023)

Cette synthèse présente les résultats de l'Observatoire de la production de miel, de gelée royale et des autres produits de la ruche 2024 mené par le cabinet Agrex Consulting pour FranceAgriMer. Cet observatoire, conduit depuis 2014, permet d'approcher de manière fine la filière apicole française afin d'avoir une connaissance des apiculteurs et de leurs activités. En plus des données sur le miel et la gelée royale, des données sur la production de pollen et de propolis seront désormais intégrées dans l'observatoire. Dans cette édition, un focus dédié aux bioagresseurs a été réalisé.

En 2023, en France métropolitaine et dans les DOM, 63 415 apiculteurs se sont déclarés auprès de la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) pour une production de miel est estimée à 29 857 tonnes.

### Objectifs et méthode

L'Observatoire 2024 a pour objectif d'évaluer les volumes de production de miel biologique et conventionnel, de gelée royale et de pollen et de propolis en France en 2023. Il s'intéresse également à approcher le nombre d'apiculteurs déclarés auprès de la DGAL, les caractéristiques des exploitations apicoles, leur localisation, les miellées produites en France, les circuits de commercialisation ou encore les activités de diversification. Cette étude est réalisée à partir des données recueillies via une enquête menée auprès d'apiculteurs (professionnels et amateurs), d'Organisations de Producteurs (OP) et de conditionneurs.

Les réponses collectées sont ensuite analysées en statistique descriptive et extrapolées à partir des données des déclarations de ruches faites auprès de la DGAL. Les enquêtes ont permis de recueillir les réponses de 3 852 apiculteurs, soit 6,1% des apiculteurs déclarants recensés dans la base de la DGAL en 2023.

### Caractéristiques des structures apicoles

#### Le nombre total d'apiculteurs progresse en 2023<sup>1</sup>

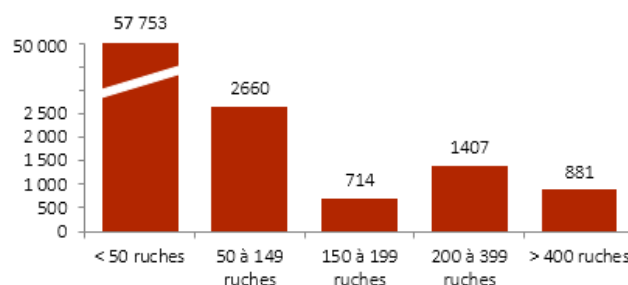
Au 31/12/2023, le nombre d'apiculteurs officiellement déclarés auprès de la DGAL est estimé à **63 415**. Il progresse de 1,1% par rapport à 2022.

Le nombre d'apiculteurs de plus de 50 ruches a augmenté de 0,7% par rapport à 2022. Ils sont désormais 5 662 en France et représente 8,9% des apiculteurs déclarés (5 620 en 2022).

On compte également 2 288 apiculteurs de plus de 200 ruches<sup>2</sup>, soit 3,6% des apiculteurs français.

Le nombre d'apiculteurs de moins de 50 ruches est estimé à 57 753. La catégorie des apiculteurs de plus de 400 ruches est la catégorie qui a le plus augmentée en 2023 (+4,9%).

### Nombre d'apiculteurs déclarés auprès de la DGAL au 31/12/2023



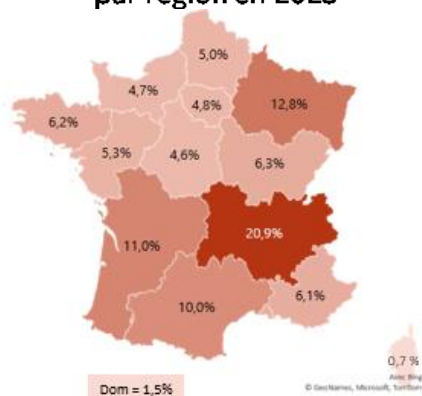
Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale et des autres produits de la ruche - FranceAgriMer 2024 d'après la base de déclaration de la DGAL

La population d'apiculteurs se concentre essentiellement dans les régions du Sud de la France avec en tête la région **Auvergne-Rhône-Alpes** qui regroupe 20,9% des apiculteurs français. Dans la partie Nord, c'est la région Grand-Est qui se positionne comme la deuxième région française en nombre d'apiculteurs avec 12,8% des apiculteurs. La région Nouvelle-Aquitaine avec 11,0% des apiculteurs est la 3<sup>e</sup> en nombre d'apiculteurs, suivi de la région Occitanie avec 10,0% des apiculteurs. La population d'apiculteurs des DOM représente 1,7% de la population totale des apiculteurs français.

<sup>1</sup> Pour l'édition 2024 basée sur les données 2023, la segmentation par nombre de ruches a été modifiée avec l'ajout d'une catégorie de 200 à 399 ruches

<sup>2</sup> Seuil d'activité au-delà duquel un apiculteur est considéré comme professionnel selon la MSA

## Part des apiculteurs déclarés auprès de la DGAL par région en 2023

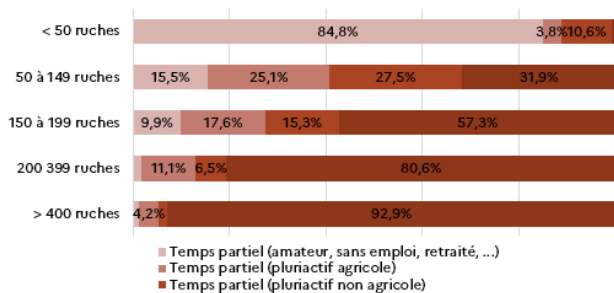


Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale et des autres produits de la ruche -FranceAgriMer 2024

### Statut des apiculteurs

Sur l'ensemble des apiculteurs, 94,3% sont des apiculteurs à temps partiel et 5,7% le sont à temps complet.

### Statut des apiculteurs (par tranche de taille)



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale et des autres produits de la ruche -FranceAgriMer 2024

### Autres activités des exploitations apicoles

Parmi les apiculteurs pluriactifs de plus de 50 ruches, 23,7% ont indiqué avoir une activité d'élevage, 8,7% une activité de grandes cultures, 5,7% une activité d'arboriculture et 2,5% une activité de maraîchage.

Parmi les apiculteurs de moins de 50 ruches, environ 13,5% des pluriactifs possèdent également une activité en grandes cultures, 11,2% en arboriculture et 10,9% en élevage. L'activité de maraîchage est moins fréquente (5,6% des répondants).

### Répartition des apiculteurs par genre

Il y a moins de femmes apicultrices (18,0%) que de femmes agricultrices (29,0%) en proportion en 2023, mais ces chiffres sont en augmentation par rapport à 2022 (15,0% d'apicultrices en 2022).

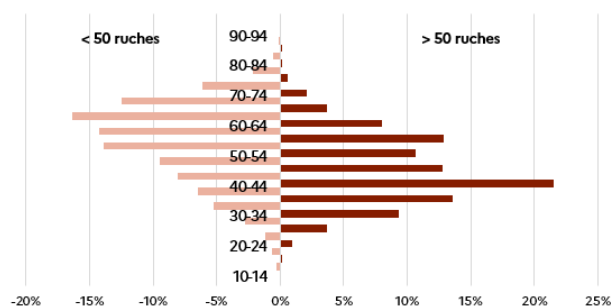
Dans les exploitations de plus de 50 ruches, les femmes sont plus nombreuses parmi les producteurs de gelée royale (44,0%), de propolis (29,5%) et de pollen (25,2%), mais également parmi les apiculteurs en agriculture biologique (30,7%).

### Répartition des apiculteurs par tranche d'âge

La moyenne d'âge des apiculteurs de moins de 50 ruches atteint 59 ans en 2023, elle était de 57 ans en 2022. Les exploitants de plus de 50 ruches, ont un profil plus jeune avec une moyenne d'âge à 47 ans (46 ans en 2022).

L'âge moyen des apiculteurs possédant moins de 50 ruches est plus élevé car de nombreux amateurs se lancent dans l'activité apicole à la retraite.

### Répartition des apiculteurs par tranche d'âge



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale et des autres produits de la ruche -FranceAgriMer 2024

### La production de miel

#### Le nombre de ruches mises à l'hivernage est stable depuis 2020

Le nombre de ruches mises à l'hivernage reste plutôt stable par rapport aux années précédentes. En 2022/2023, le nombre de ruches mises à l'hivernage est de 1 792 420. Il était de 1 755 356 ruches en 2021/2022.

Le nombre de ruches détenues par les apiculteurs de moins de 50 ruches a augmenté (+3,3% vs 2022) et représente aujourd'hui 28,3% de l'ensemble des ruches françaises.

Le nombre de ruches possédées par les apiculteurs de plus de 50 ruches est également en progression (+1,6%) et est estimé à 1 284 360 ruches.

La moitié Sud du pays concentre toujours une grande partie de l'activité apicole : les régions AURA, PACA, Occitanie et Nouvelle-Aquitaine sont les 4 premières régions en nombre de ruches (57,98% des ruches françaises).

Les DOM disposent de 43 051 ruches à l'hiver 2022/2023, soit 2,4% des ruches françaises. C'est environ 3 000 ruches de plus qu'en 2022, le nombre d'apiculteurs déclarés a notamment augmenté à Mayotte et en Guyane.

#### Un taux de remise en activité en baisse cette année

Le taux de remise en production prend en compte la mortalité des colonies pendant l'hiver, les colonies faibles et les non-valeurs (colonies estimées comme étant improductives par les apiculteurs et non remises en production dès le début du printemps).

Le taux de remise en production au printemps 2023 diminue de 4 points par rapport à 2022. On dénombre en 2023, **1 325 587 ruches en activité** (contre **1 335 068** en 2022). Le taux de remise en production est de 72,3 % en 2023, il était de 76,0% en 2022 et de 78,0 % en 2021.

Le taux de mise en production est décroissant en fonction de la taille d'exploitation.

Les apiculteurs de moins de 50 ruches ont remis 76,8 % de leurs ruches en activité. Il s'agit du plus fort taux de remise en activité.

Les apiculteurs de plus de 400 ruches ont remis 71,4 % de leurs ruches en activité.

Les régions Corse (78,7 %) et PACA (79,4 %) sont les régions avec les plus hauts taux de mise en production, suivies par les régions Occitanie (75,6 %) et Bourgogne-Franche-Comté (76,2 %).

Les régions Hauts-de-France (65,5 %) et Normandie (68,3 %) affichent des taux de remise en production plus bas.

Dans les DOM, 84,4% des ruches ont été mises en production, sachant qu'il n'y a pas de période d'hivernage.

### Une production de miel en léger repli en 2023

Après une production qualifiée de bonne en 2022, la production de miel en 2023 est l'une des productions les plus importantes enregistrées depuis la mise en place de l'observatoire. Malgré un recul de 4,9 %, la production de miel est estimée à **29 857 tonnes**.

La campagne 2023 a été marquée par une importante hétérogénéité entre et au sein même des régions. La saison a été longue pour les apiculteurs avec des miellées précoces et/ou tardives qui se sont enchaînées. Les apiculteurs de plus de 50 ruches concentrent 79,2 % des volumes produits et 62,2 % des volumes produits proviennent des exploitations de plus de 200 ruches.

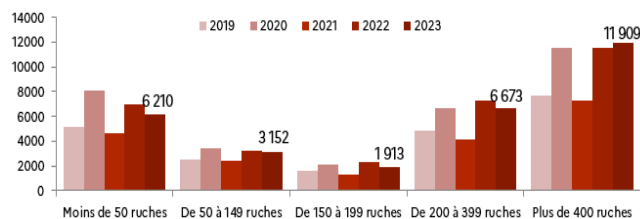
Les apiculteurs de moins de 50 ruches ont réalisé 20,8 % du volume. Les apiculteurs ayant de 50 à 149 ruches ont réalisé 10,6 % du volume. Les apiculteurs de 150 à 199 ruches ont réalisé 6,4 % du volume. Les apiculteurs de 200 à 399 ruches ont produit 22,4 % des volumes et les apiculteurs de plus de 400 ruches ont réalisé 39,9 % du volume.

Les catégories d'apiculteurs ayant moins de 50 ruches et celles ayant de 150 à 399 ruches ont vu leurs productions reculer. Seule la catégorie des plus de 400 ruches a vu sa production progresser.

Ainsi, la production des apiculteurs de moins de 50 ruches a reculé de 10,8 %, celle des apiculteurs de 50 à 139 ruches de 3,1 %, la production des apiculteurs ayant de 150 à 399 ruches<sup>3</sup> de 11,2 %. Avec 11 909 tonnes en 2023, la production des apiculteurs de plus de 400 ruches a progressé de de 3,5 %.

<sup>3</sup> Afin de faire une comparaison avec 2022, les catégories 150 à 199 ruches et 200 à 399 ruches ont été additionnées

### Production française de miel de 2019 à 2023

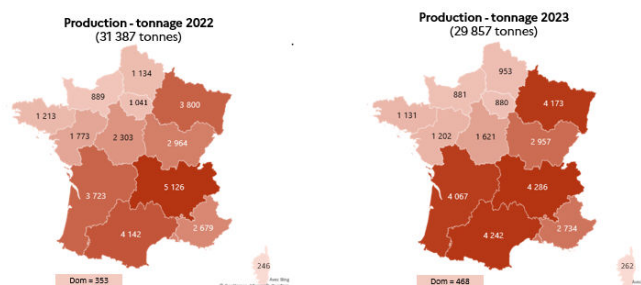


Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale et des autres produits de la ruche -FranceAgriMer 2024

Entre 2022 et 2023, la production de miel a légèrement augmenté en Corse, Grand-Est, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et PACA et diminué dans les autres régions. Quatre régions dépassent le seuil de 4 000 tonnes de production de miel (Grand Est, Nouvelle Aquitaine, Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes).

Dans les DOM, la production atteint 468 tonnes, contre 352 tonnes en 2022, soit une augmentation de 32,9 %.

### Répartition de la production de miel par région en 2022 et 2023



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale et des autres produits de la ruche -FranceAgriMer 2024

### Un rendement en recul en 2023

Les rendements restent très variables d'un apiculteur à l'autre et d'une région à une autre.

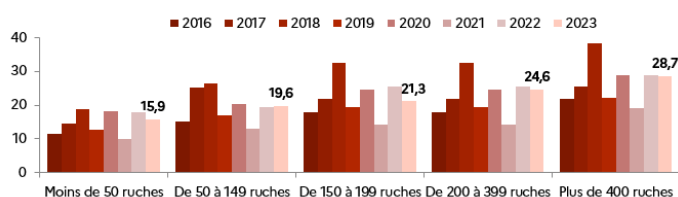
Le rendement de l'année 2023 est estimé à 22,5 kg/ruche, il était de **23,5 kg/ruche en 2022**.

Plus la taille de l'exploitation est grande, plus le rendement est élevé. Ainsi on estime le rendement à 15,9 kg/ruche pour les exploitations de moins de 50 ruches et à 28,7 kg/ruche pour les exploitations de plus de 400 ruches.

Les rendements ont diminué dans la plupart des régions du Nord mais ils restent néanmoins élevés. Dans le Grand Est, les rendements ont progressé pour atteindre 32,3 kg/ruche en production. La Bourgogne-Franche-Comté affiche les plus hauts rendements avec 35,5 kg/ruche.

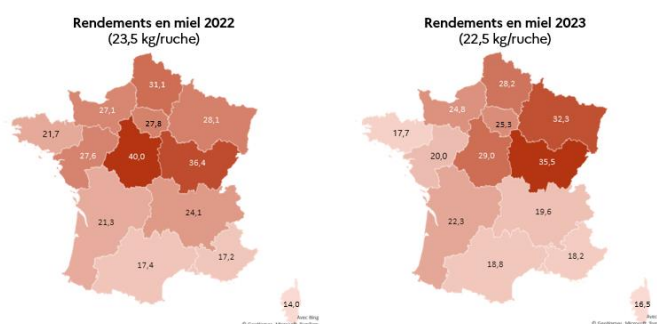
Dans le sud, les rendements sont moins élevés. En région PACA, ils atteignent 18,2 kg/ruche, 18,8 kg/ruche en Occitanie et 16,5 kg/ruche en Corse. Les rendements sont également bas en Auvergne-Rhône-Alpes (19,6 kg/ruche), qui reste cependant la première région productrice de miel.

## Évolution du rendement moyen annuel de 2016 à 2023 (kg de miel par ruche)



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale et des autres produits de la ruche - FranceAgriMer 2024

## Rendements par région en 2022 et 2023

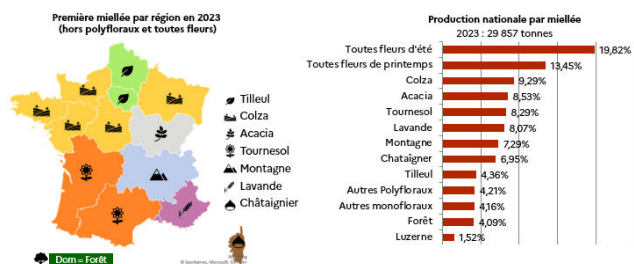


Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale et des autres produits de la ruche - FranceAgriMer 2024

## Production par miellée : le miel de colza devient la miellée la plus produite en France

Hors miellées toutes fleurs, le colza est la miellée la plus produite en France en 2023. Elle représente 9,3 % des volumes produits à l'échelle nationale. Elle a été produite principalement dans la moitié Nord de la France.

## Production par miellée



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale et des autres produits de la ruche - FranceAgriMer 2024

L'année a été globalement bonne pour les miellées de grandes cultures, même si les résultats sont hétérogènes. Le tournesol est la 3<sup>e</sup> miellée, avec 8,3 % des volumes, produit essentiellement en Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.

Les résultats sont relativement bons en acacia (2 miellées produites en 2023), avec plus de 2 500 tonnes dont plus de 500 tonnes en Bourgogne-

Franche Comté et près de 280 tonnes pour la région Occitanie.

## La production de miel en transhumance en 2023

La transhumance est pratiquée par 7,7 % des apiculteurs français, essentiellement par les apiculteurs professionnels qui souhaitent d'accéder à d'autres miellées. Ainsi, les apiculteurs de moins de 50 ruches ne sont que 4,1 % à transhumer contre 73,6 % des exploitants de plus de 400 ruches.

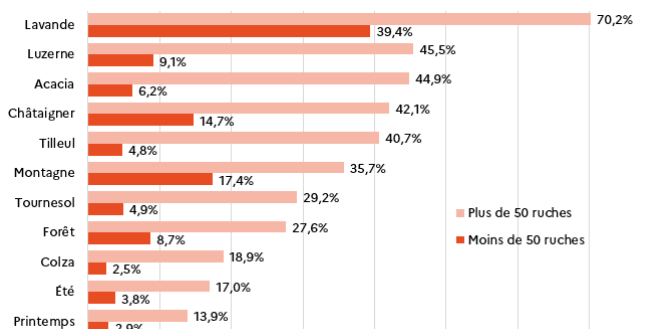
26,3 % de la production totale française de 2023 est produite en transhumance. 7,2 % des volumes produits par les exploitations de moins de 50 ruches le sont en transhumance et 31,3 % des volumes des apiculteurs de plus de 50 ruches.

53,8 % des volumes produits en transhumance sont récoltés sur des distances relativement courtes (50 à 100 km) et 46,2 % sur des distances supérieures à 100 km.

La transhumance est plus développée dans le sud de la France., particulièrement dans les régions Occitanie et PACA où respectivement 40,6 % et 48,8 % des volumes sont produits en transhumance.

La miellée la plus produite en transhumance est la lavande. 70,2 % des apiculteurs de plus de 50 ruches produisent la miellée de lavande en transhumance. Ils sont 39,4 % des apiculteurs de moins de 50 ruches.

## Part des apiculteurs produisant chaque miellée en transhumance



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale et des autres produits de la ruche - FranceAgriMer 2024

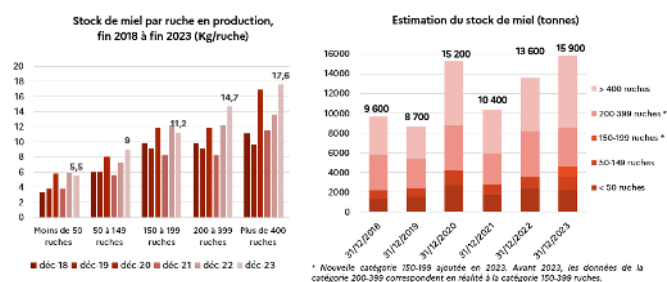
## Stocks de miel en France

Les deux dernières campagnes successives (2022 et 2023) ont été d'un bon niveau, mais les apiculteurs évoquent des difficultés pour commercialiser leur miel. Les stocks ont fortement augmenté en fin d'année 2023 pour atteindre le plus haut niveau constaté depuis le début de l'observatoire : plus de 15 900 tonnes de miel stocké, soit 53,2 % de la production de 2023.

Les stocks à la ruche sont particulièrement élevés chez les apiculteurs professionnels : 17,6 kg/ruche pour les apiculteurs de plus de 400 ruches contre 5,5 kg/ruche pour les apiculteurs de moins de 50 ruches.

71,0 % des stocks sont détenus par les apiculteurs de plus de 200 ruches.

## Évolution des stocks de miel



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale et des autres produits de la ruche - FranceAgriMer 2024

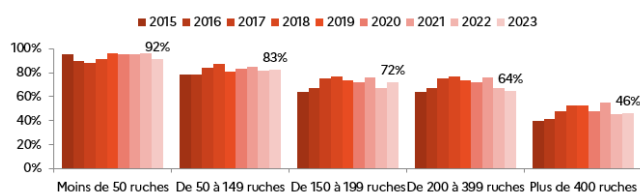
## Conditionnement et commercialisation

### Le conditionnement en pot en baisse en 2023

La part de miel conditionné en pot a diminué en 2023 par rapport à 2022. Il était de 66,9% en 2022 contre **65,1% en 2023**.

La part de miel conditionné est inversement corrélée au nombre de ruches. Les apiculteurs de moins de 50 ruches conditionnent en pot la quasi-totalité de leur production (91,6%). Ce sont les apiculteurs de plus de 400 ruches qui conditionnent le moins.

### Part du miel conditionné en pot par l'apiculteur (% du volume)



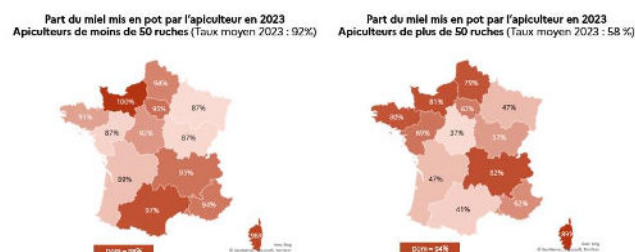
Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale et des autres produits de la ruche - FranceAgriMer 2024

Il y a assez peu d'écart entre les régions pour les apiculteurs de **moins de 50 ruches**. 86,8% de la production est mise en pot dans les régions Grand-Est, 87,4% dans la région Pays-de-la-Loire et 87,1% en Bourgogne-Franche-Comté. La part de miel mis en pot peut aller jusqu'à 99,6% pour la région Normandie.

Les apiculteurs de **plus de 50 ruches** mettent en moyenne une part plus faible de leur production en pot (58,1%). Certaines régions sont plus spécialisées dans la vente en pots (Bretagne, Normandie, Hauts-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Corse) et d'autres davantage dans la vente en vrac ou demi-gros (Centre-Val-de-Loire, Occitanie).

**Les apiculteurs des DOM** mettent la quasi-totalité de leur production en bouteilles ou en pots.

## Part de miel mis en pot par l'apiculteur



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale et des autres produits de la ruche - FranceAgriMer 2024

### La vente directe reste le 1<sup>er</sup> circuit de distribution du miel en 2023

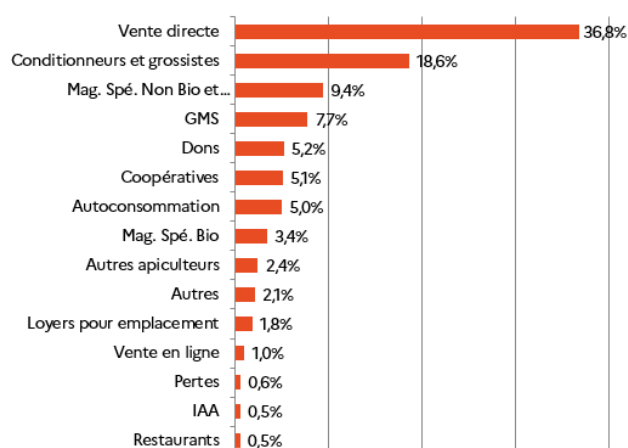
La **vente directe** reste le principal débouché pour les producteurs de miel (36,8%). **Les grossistes, conditionneurs et coopératives** concentrent 23,7% des volumes et constituent des débouchés importants pour la filière apicole.

Les apiculteurs commercialisent également auprès de **différents détaillants ou distributeurs** (Magasins spécialisés, épiceries, GMS, etc.). Ce type de débouché représente environ 20,0% des ventes si on intègre les magasins bio et non bio.

De nouveaux circuits ont cependant été ajoutés cette année, ce qui peut légèrement biaiser la comparaison par rapport à l'an dernier. **Les pertes** sont chiffrées à 0,6% et le miel qui sert au **paiement des emplacements** représente 1,8% des volumes.

Une partie importante du miel est **autoconsommée ou donnée**.

### Les circuits de distribution du miel (29 857 tonnes)



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale et des autres produits de la ruche - FranceAgriMer 2024

### Les investissements pour le stockage

La plupart des apiculteurs (98,7% des moins de 50 ruches et 87,1% des plus de 50 ruches) n'ont pas réalisé d'investissements pour le stockage : le miel est

conservé dans des fûts ou en pots dans des pièces à température ambiante.

Les apiculteurs de moins de 50 ruches ne réalisent que **très peu d'investissements pour le stockage** : 0,6 % ont installé des frigos sur l'exploitation et 0,6 % font appel à des outils de stockage présents dans d'autres filières.

Les apiculteurs de plus de 50 ruches **sont plus nombreux à réaliser des investissements**, notamment par l'achat de frigos (8,5%) ou l'utilisation d'outils de stockage d'autres filières (3,3%).

### Coût des emplacements

Le paiement des emplacements se fait soit en euros soit en kg de miel.

**Le paiement en miel** est la pratique la plus courante, puisqu'elle concerne 83,4 % des exploitations de plus de 50 ruches, et 31,8 % des exploitations de moins de 50 ruches.

**Le paiement en euros** est moins fréquent (respectivement 26,7 % et 10,9 %). Certains apiculteurs peuvent cumuler les deux pratiques (souvent pour des emplacements distincts). D'autres sont propriétaires de leurs terrains et ne règlent pas de location.

Pour les apiculteurs de plus de 50 ruches, le coût moyen d'un emplacement ressort à 1 kg / ruche, contre près de 2 kg pour les exploitations plus petites. Les prix sont en général fixés à « l'emplacement », les professionnels ayant davantage de ruches, bénéficient de tarifs plus faibles.

En moyenne, 1,8 % du miel récolté est consacré au paiement des emplacements.

Pour certains apiculteurs de loisir, le coût des emplacements est très élevé, et la moyenne ressort à près de 19,72 €/ruche pour des paiements en euros. Pour les plus de 50 ruches, le paiement moyen en euro atteint 6,22 €/ruche.

### Les activités de diversification

#### Élevage de reines, essaims et pollinisation

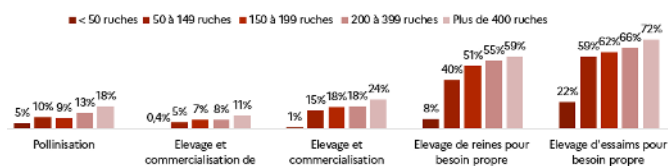
Les apiculteurs professionnels sont une majorité à **élever des essaims et des reines** pour renouveler au moins en partie leur cheptel. Cela permet de contrôler la génétique de cheptel, et de limiter l'introduction de bioagresseurs par l'achat d'essaims.

Une partie des apiculteurs **commercialisent des essaims** (17,4 % des apiculteurs de plus de 50 ruches), ou des reines (6,8 %). Ils sont très peu nombreux à exercer cette activité parmi les apiculteurs de moins de 50 ruches (0,4 % à 1,1 %).

En moyenne les apiculteurs enquêtés produisent 0,31 essaim/ruche en production et 0,39 reine/ruche en production.

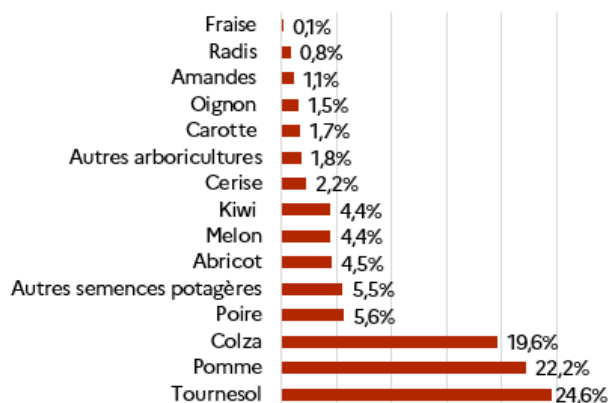
**Les prestations de pollinisation** concernent seulement 4,7 % des apiculteurs de moins de 50 ruches, mais 11,7 % des apiculteurs de plus de 50 ruches.

### Part des apiculteurs exerçant une activité d'élevage ou de pollinisation



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale et des autres produits de la ruche -FranceAgriMer 2024

### Part des cultures pollinisées en 2023



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale et des autres produits de la ruche -FranceAgriMer 2024

Comme l'année passée, **les principales cultures pollinisées sont les grandes cultures** (tournesol et colza) et les vergers (pommiers, poiriers, abricotiers). La pollinisation des semences potagères intervient à moindre mesure, notamment pour la carotte, le radis, ou l'oignon.

La majorité des apiculteurs pollinisateurs n'ont pas de contrat (77,5 %).

Cette tendance est accentuée chez les moins de 50 ruches ou seuls 19,1 % ont un contrat, contre 56,6 % pour les plus de 50 ruches.

### Productions et débouchés du pollen et de la propolis

#### Le pollen

La part d'apiculteurs **producteurs de pollen** augmente avec la taille d'exploitations, 0,9 % des apiculteurs de moins de 50 ruches produisent du pollen, contre 22,6 % des apiculteurs de plus de 400 ruches.

Au total, environ 2,3 % des apiculteurs français produisent du pollen, soit environ 1 430 exploitants.

La proportion de femmes (22,2 %) produisant du pollen est plus importante que sur l'ensemble des producteurs.

Les apiculteurs produisant du pollen et de la propolis, ou faisant de la pollinisation et de l'élevage ont des âges similaires à l'ensemble des apiculteurs.

La part de producteurs de **pollen biologique** est variable selon la taille d'exploitations. Elle est la plus

importante au sein des exploitations de 150 à 399 ruches.

À l'échelle nationale, 28,4 % des producteurs de pollen sont bio.

La production de pollen est estimée à 80 tonnes en 2023, dont 96,0 % produits par les apiculteurs de plus de 50 ruches.

La production moyenne de pollen par apiculteur est de 55 kg.

**La vente directe est le débouché principal** pour le pollen (58,3 % pour les apiculteurs de moins de 50 ruches et 75,6 % pour les apiculteurs de plus de 50 ruches).

Pour les apiculteurs de moins de 50 ruches, l'autoconsommation/les dons constituent une importante part des débouchés (37,8 %), comme pour le miel, le reste est vendu à d'autres apiculteurs (3,7 %) ou en ligne (0,2 %).

Les apiculteurs de plus de 50 ruches vendent également une partie de leur production à des grossistes (2,6 %) et à des magasins spécialisés et épiceries fines, bio ou non (12,6 %).

### La propolis

La part d'apiculteurs de moins de 50 ruches **produisant de la propolis** est faible (0,8 %), elle est plus élevée pour les autres catégories, (entre 9,0 et 11,5 %). En 2023, 1,6 % des apiculteurs produisent de la propolis, soit environ 1 030 exploitants.

La part de femmes produisant de la propolis est d'environ 29,1 %, soit plus que la part d'apicultrices au niveau national.

L'âge moyen des producteurs de propolis est de 50 ans.

La propolis biologique est principalement produite au sein des exploitations de plus de 150 ruches.

42,7 % des producteurs de propolis sont convertis à l'agriculture biologique (ou en conversion).

La production de propolis est estimée à environ 4,2 tonnes en 2023, valeur stable par rapport à l'année passée.

La majorité des volumes sont produits dans des exploitations bio. **La propolis bio** représenterait ainsi 66,4 % des volumes produits en France.

La production moyenne de propolis est de 4 kg par apiculteur producteur de propolis.

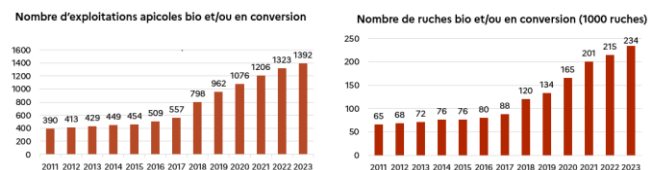
La répartition des volumes de production par zone géographique est à prendre avec précaution, l'échantillon de répondants étant assez disparate. Il se peut que quelques gros producteurs de propolis viennent biaiser la répartition.

## La production de miel biologique en 2023<sup>4</sup>

**Le nombre d'exploitations bio** continue à progresser en 2023. Après une forte hausse des conversions au cours de la dernière décennie, la tendance est à la stabilisation. Les difficultés observées sur le marché du bio semblent impacter la dynamique des conversions. Ainsi, les exploitations bio ont progressé de 9,7 % entre 2021 et 2022, tandis qu'elles progressent de 5,2 % entre 2022 et 2023. On estime à 1392 le nombre d'exploitations bio et/ou en conversion.

**Le nombre de ruche** continue à augmenter mais la progression ralentit pour atteindre environ 234 000 ruches bio ou en conversion en 2023.

### Exploitations et nombre de ruches



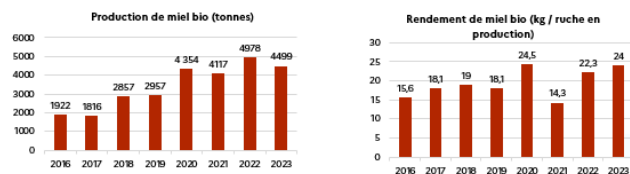
Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale et des autres produits de la ruche -FranceAgriMer 2024

**La production de miel bio** est en légère baisse en 2023, et s'établit à près de 4 500 tonnes. Le nombre de ruches progresse, ainsi que le rendement par ruche, mais le taux de mise en production est plus faible que l'an dernier.

**Les rendements** sont légèrement supérieurs à ceux obtenus en conventionnel (24 kg/ruche en production). Cela s'explique par la part d'apiculteurs professionnels plus importantes au sein des exploitations converties en bio. Le rendement bio est proche de celui des exploitations de plus de 50 ruches (25,3 kg /ruche).

La production bio représente 15,1 % des volumes de miel produit à l'échelle nationale.

### Production et rendements en agriculture biologique



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale et des autres produits de la ruche -FranceAgriMer 2024

Les apiculteurs de moins de 50 ruches sont seulement 0,6 % à produire du miel bio. La conversion à l'agriculture biologique nécessite une certification qui génère des frais fixes, et peu d'apiculteurs amateurs font la démarche.

<sup>4</sup> Le miel bio se distingue par un mode de production et des conditions d'élevage des abeilles qui respectent le cahier des charges de l'agriculture biologique. Pour plus d'informations : <https://www.agencebio.org/questions/quest-ce-que-du-miel-bio/>

Les apiculteurs de plus de 50 ruches sont plus nombreux à se certifier (entre 13,3 % et 29,4 %).

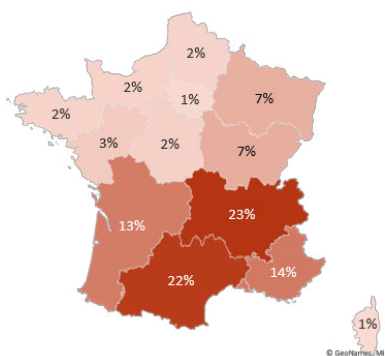
### Part des apiculteurs produisant du miel bio

Nombre de ruches	% d'apiculteurs en Bio
< 50 ruches	0,6 %
Entre 50 et 149 ruches	13,3 %
Entre 150 et 199 ruches	15,3 %
Entre 200 et 399 ruches	29,4 %
Plus de 400 ruches	20,8 %
<b>Total</b>	<b>2,2 %</b>

Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale et des autres produits de la ruche -FranceAgriMer 2024

Les régions du Sud concentrent une plus grande part des ruches bio en 2023 (23 % en AURA, 22 % en Occitanie, 14 % en PACA, 13 % en Nouvelle Aquitaine). Les DOM concentrent 0,8 % des ruches bio, principalement à la Réunion.

### Répartition des ruches bio en 2023



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale et des autres produits de la ruche -FranceAgriMer 2024

### La production de gelée royale en 2022

#### Caractéristiques des exploitations

On estime qu'il y a environ **250 producteurs de gelée royale en France**. 56,6 % sont adhérents au GPGR.

Les producteurs de gelée royale sont à 85,4 % des apiculteurs à temps complet et 14,6 % des apiculteurs à temps partiel.

Les producteurs de gelée royale sont plus jeunes que la moyenne des apiculteurs, la moyenne s'établit à 44 ans pour les apiculteurs de plus de 50 ruches.

### Part d'apiculteurs produisant de la gelée royale

Nombre de ruches	% d'apiculteurs produisant de la gelée royale
< 50 ruches	0,1 %
50 à 149 ruches	2,4 %
150 à 199 ruches	3,4 %
200 à 399 ruches	5,0 %
> 400 ruches	6,0 %

Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale et des autres produits de la ruche -FranceAgriMer 2024

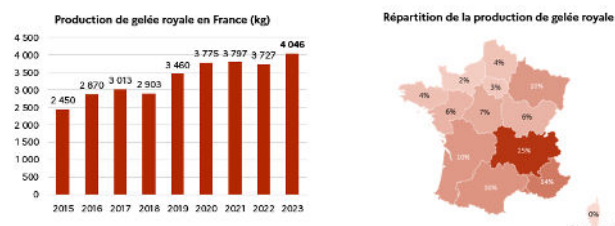
La part d'apiculteurs producteurs de gelée royale augmente avec la taille d'exploitation. Ils sont 0,1% pour les moins de 50 ruches contre 6,0 % pour les plus de 400 ruches. On compte proportionnellement davantage de femmes parmi les producteurs de gelée royale (40,9 %) que sur l'ensemble des apiculteurs. Les producteurs de gelée royale sont légèrement plus jeunes (44 ans), mais la différence est peu significative.

### Une production de gelée royale qui progresse

La production de gelée royale a progressé par rapport aux années précédentes et atteint un peu plus de 4 tonnes, dont 2 859 kg produits par les adhérents du GPGR, soit 70,6 % de la production française.

Le rendement en gelée royale atteint 752 g/ruche en production en 2023, soit 790 g/ruche pour les adhérents du GPGR, et 674 g/ruche pour les non adhérents. On estime le nombre de ruches en production à 5 380 ruches pour la gelée royale en 2023. La production moyenne par producteur est de 16 kg de gelée royale.

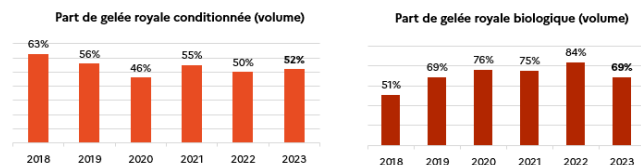
### Production de gelée royale



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale et des autres produits de la ruche -FranceAgriMer 2024

La part de gelée royale conditionnée par l'apiculteur est de 51,7 % en 2023. Les producteurs de gelée royale sont en général spécialisés dans cette production, l'activité représente 48,0 % du chiffre d'affaires des producteurs en 2023 selon le GPGR. Environ ¼ sont très spécialisés (plus de 80,0 % du CA en gelée royale).

### Caractéristiques de la production de gelée royale



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale et des autres produits de la ruche -FranceAgriMer 2024

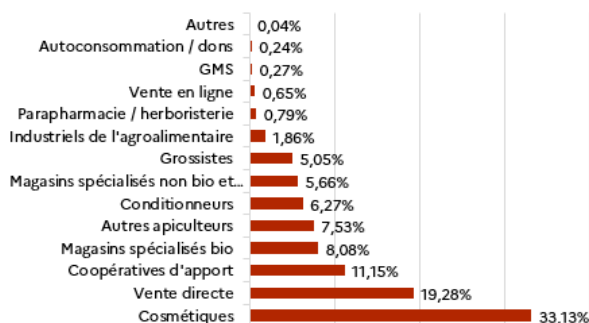
68,8 % de la gelée royale produite en 2023 est biologique, en baisse par rapport aux années passées.

La filière biologique est impactée par les pertes hivernales, qui semblent plus élevées en bio qu'en conventionnel (40,0 % en bio et 29,0 % en conventionnel d'après le GPGR). La gelée royale rencontre des difficultés commerciales depuis la crise sanitaire du COVID-19, les producteurs pointant un manque de débouchés.



Les tendances baissières observées sur le bio semblent moins impacter la gelée royale que le miel.

### Débouchés de la gelée royale (% du volume)



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale et des autres produits de la ruche -FranceAgriMer 2024

Les cosmétiques sont le débouché principal de la gelée royale, avec 33,1 % des volumes vendus par ce biais.

Une part importante de la gelée royale est également commercialisée en vente directe (19,3 %).

Les coopératives d'apport (11,2 %), conditionneurs (6,3 %) et grossistes (5,0 %) permettent d'écouler un peu plus d'un quart de la production. D'autres apiculteurs (7,5 %) achètent aussi une partie de la gelée royale notamment pour l'utiliser dans des produits transformés.

### FOCUS : Les bioagresseurs de la ruche

#### Objectifs et méthodes

**Objectifs** : identifier les différents bioagresseurs, caractériser les pressions et les moyens de lutte, analyser le ressenti des apiculteurs.

**Méthode** : Questionnaire quantitatif auprès de l'ensemble des apiculteurs : 3272 réponses obtenues. 24 entretiens qualitatifs complémentaires auprès d'apiculteurs, et également entretiens avec les OP ou organismes techniques.

**Le varroa** est le bioagresseur dont la pression est la plus forte à l'échelle du territoire français : 87,0 % des apiculteurs et 96,0 % des plus de 50 ruches indiquent que le varroa a été impactant sur leur exploitation.

**Le frelon asiatique** est le second bioagresseur : 85,0 % des apiculteurs l'ont mentionné comme étant présent sur leur exploitation.

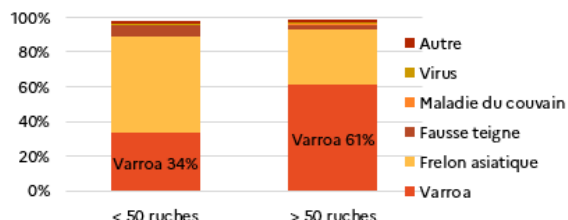
**La fausse teigne** est mentionnée surtout en Corse et dans les DOM, mais n'est qualifiée de bioagresseur le plus impactant que dans 2,0 % des cas.

**Les virus** (4,9 %), **maladies du couvain** (4,5 %) et **dysenterie** (1,9 %) sont moins mentionnés et sont le bioagresseur principal pour moins de 1,0 % des apiculteurs. La pression est plus forte chez les apiculteurs professionnels capables d'identifier un cas de maladie du couvain ou de virus (rarement de différencier les différentes maladies).

**Le petit coléoptère** de la ruche est uniquement mentionné par 26,0 % des apiculteurs réunionnais (0,3 % des apiculteurs français).

D'autres bioagresseurs sont mentionnés par 4,0 % des apiculteurs de plus de 50 ruches : fourmis, frelon européen, blaireaues, souris, etc.

### Principal bioagresseur (% d'apiculteurs mentionnant le bioagresseur comme le plus impactant sur leur exploitation)



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale et des autres produits de la ruche -FranceAgriMer 2024

### Les principaux bioagresseurs

**Le varroa** est présent sur l'ensemble du territoire français depuis 1982 y compris dans les DOM (pression de 90,0 %). La pression est légèrement plus forte dans l'Est et le Nord, notamment Hauts-de-France, Grand-Est et AURA (91,0 %) que dans l'Ouest / Sud-Ouest (la pression est la plus faible en Nouvelle-Aquitaine (78,0 %).

**Le varroa** est considéré comme le principal bioagresseur par les apiculteurs de plus de 50 ruches (61,0 % des exploitations). Et le second bioagresseur pour les apiculteurs de moins de 50 ruches (34,0 %).

**Le frelon asiatique** est présent dans toute la France, excepté en Corse et dans les DOM (1<sup>ère</sup> apparition en Nouvelle-Aquitaine en 2004).

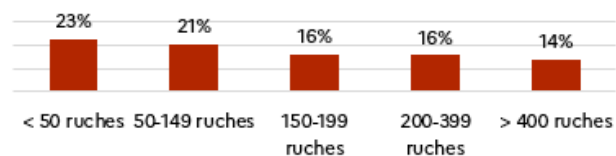
La pression du frelon asiatique est importante en 2023, notamment en Nouvelle-Aquitaine et Bretagne, régions jusqu'ici moins impactées. La pression en Grand-Est a été nettement inférieure à celle des autres régions.

Pour les apiculteurs de moins de 50 ruches, le frelon asiatique est le bioagresseur principal dans 56,0 % des cas. Il est le second bioagresseur, derrière le varroa, pour les apiculteurs de plus de 50 ruches (32,0 %), car les plus gros ruchers sont moins sensibles au frelon asiatique.

### Les pertes liées aux bioagresseurs

La mortalité liée aux bioagresseurs diminue avec la taille de l'exploitation (23,0 % chez les moins de 50 ruches, contre 14,0 % chez les plus de 400 ruches).

## Pourcentage de pertes dues aux bioagresseurs par taille d'exploitation (%) (calculé par rapport au nombre de ruches en hivernage)



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale et des autres produits de la ruche -FranceAgriMer 2024

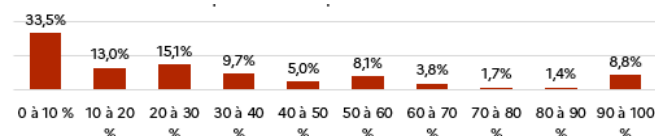
Plusieurs facteurs induisent de la mortalité et des pertes hivernales : varroa, manque de ressources alimentaires, conditions météorologiques difficiles, etc.

Les pertes liées aux bioagresseurs sont essentiellement dues aux actions combinées du varroa et du frelon asiatique.

La mortalité due aux bioagresseurs est plus élevée dans le quart Sud-Est du territoire métropolitain (AURA, Occitanie, PACA), que dans le quart Nord-Est. Les pertes relativement faibles en Corse (8,0 %) et dans les DOM (11,0 %) s'expliquent en partie par l'absence du frelon asiatique.

Les taux de pertes sont très variables (0 % à 100 %), bien que 62,0 % des apiculteurs de plus de 50 ruches aient signalé des pertes inférieures à 30 %/an.

## Disparité des taux de pertes (apiculteurs de plus de 50 ruches)



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale et des autres produits de la ruche -FranceAgriMer 2024

## Les traitements vétérinaires

Les produits vétérinaires sont le moyen de lutte le plus répandu des apiculteurs de plus de 50 ruches. Ils sont en premier lieu utilisés contre le varroa. Les apiculteurs de plus de 50 ruches traitent plus fréquemment sur une campagne (2,1 fois contre 1,8 fois chez les moins de 50 ruches). Les apiculteurs possédant moins de 50 ruches traitent en moyenne moins que les apiculteurs de plus de 50 ruches. Ils sont moins formés et sensibilisés aux problématiques que pose le varroa.

## Différences de pratiques en matière de traitements

Nombre de ruches	% d'apiculteurs utilisant des produits vétérinaires	Nombre de traitements/an	Coût des traitements (€/ruche)
< 50 ruches	75 %	1,8	9,8
> 50 ruches	87 %	2,1	5,1

Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale et des autres produits de la ruche -FranceAgriMer 2024

Le coût des traitements par ruche est plus élevé pour les moins de 50 ruches notamment dû à une moins bonne gestion des quantités lorsqu'il s'agit de produits à appliquer, les produits vétérinaires sont moins chers s'ils sont achetés en grande quantité.

Il existe d'autres sources de variabilité des coûts : réutilisation des produits sous forme de languette, achat de produits non homologués (acide oxalique au lieu des traitements bénéficiant d'une AMM à base d'acide oxalique).

Seulement quelques minutes par ruche de traitement sont nécessaires, mais chronophage sur les plus gros ruchers ou en cas d'infestation.

Le développement de résistances et l'augmentation de la virulence du varroa ont conduit à l'augmentation du nombre de traitements (+20 % en 5 ans) et de leur alternance.

Des différences de rendements sont constatées. De 27,1 kg/ruche pour ceux qui font des traitements contre 21,4 kg/ruche pour ceux qui ne traitent pas.

## Différences de traitements Bio/conventionnel – plus de 50 ruches

	Nombre de traitements/an	Coût des traitements (€/ruche)
Bio	2,6	3,73 € / ruche
Conventionnel	1,9	5,46 € / ruche

Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale et des autres produits de la ruche -FranceAgriMer 2024

Les apiculteurs convertis à l'agriculture biologique traitent davantage avec des traitements Bio « flash » à l'acide oxalique qui n'agissent pas sur la durée contrairement à certains traitements conventionnels (Apivar, Apistan).

Les coûts des traitements en bio sont légèrement moins chers que ceux homologués en conventionnel mais demandent plus de temps.

## Les autres moyens de lutte

Le piégeage (contre le frelon asiatique, plus marginalement le petit coléoptère des ruches) est employé par plus des ¾ des apiculteurs.

Différents types de pièges existent :

- Pièges homologués
- Embouts/grilles à visser ou placer sur le goulot des bouteilles,
- Pièges artisanaux à partir de bouteilles en plastique (peu sélectifs).

La sélectivité et l'efficacité des pièges reposent sur la taille des orifices d'entrée et de sortie et l'attractivité de l'appât : mélange bière, sirop de fruits rouges et vin, miel, candie, cire, appâts disponibles dans le commerce, etc.

Le prix est variable : de 5 € (embouts et grilles adaptables) à 100 € (pièges homologués).

L'installation et l'entretien sont assez peu chronophages, mais peuvent être source de pression importante pour les apiculteurs.

**Les filets et les grilles anti-frelons** : évite l'entrée des frelons dans les ruches et réduit le stress des colonies. Ce moyen de lutte est très utilisé.

Le coût est variable : de moins de 2 € (grilles anti-frelon) à 50 € (filets).

Les apiculteurs de moins de 50 ruches utilisent davantage ces moyens de lutte car ils sont plus impactés par le frelon. Ils sont limités par le nombre d'emplacements pour déplacer les colonies, contrairement aux professionnels. 28,0 % des apiculteurs de plus de 50 ruches déplacent leurs colonies pour lutter contre la pression des bioagresseurs.

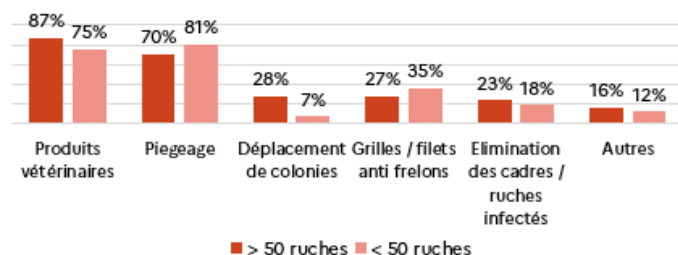
**L'élimination des ruches, des cadres** : lorsqu'une ruche est trop infestée par un bioagresseur (varroa, loque, fausse teigne, etc.).

Certaines pratiques sont plus répandues parmi les apiculteurs professionnels car elles nécessitent plus de technicité (soufrage des colonies, retrait de couvain mâle).

**Les autres moyens de lutte** : contre le varroa (nettoyage plus fréquent des ruches, encagement des reines, comptage, division, sélection génétique, abeille VSH) ou le frelon asiatique (harpes électriques) employés par les apiculteurs de plus de 50 ruches.

D'autres pratiques sont répandues parmi les apiculteurs amateurs (chasse manuelle des frelons).

### Pourcentage d'apiculteurs utilisant les différents moyens de lutte (% en nombre)



Source : Observatoire de la production de miel et gelée royale et des autres produits de la ruche -FranceAgriMer 2024

Directrice de la publication : Christine Avelin / Rédaction : direction Marchés, études et prospective

12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 20002 / 93555 MONTREUIL Cedex  
Tél. : 01 73 30 30 00 — [www.franceagrimer.fr](http://www.franceagrimer.fr)

FranceAgriMer  
@FranceAgriMerFR